

**Formulaire de demande d'accès en zone concernée
par la mise en place des bornes rues Saint-Malo et
Saint-Martin****Cadre réserver à l'administration :****N° dossier :****Validité d'accès :****A remplir et déposer avec les pièces
justificatives préalablement photocopiées**A la Police Municipale de la Ville de Bayeux
2 rue Saint-Patrice, 14 400 Bayeux

Tel : 02 31 92 02 42

Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30**Vous pouvez bénéficier d'une autorisation d'accès si :**

- Vous disposez d'une place de stationnement ou d'un garage privé dans une des rues concernées par le dispositif.
- Vous êtes une personne à mobilité réduite ou invalide résidant dans une des rues du périmètre nous vous invitons à prendre contact avec la Police Municipale pour étudier les modalités d'accès possibles.

Demandeur :

Nom et prénom :

Raison sociale :

Demeurant :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Pour l'emplacement situé :

Adresse (si différente de celle indiquée ci-avant) :

Pour le véhicule :

Numéro de la plaque d'immatriculation :

Pour la borne : Rue Saint-Malo Rue Saint-Martin

Formulaire de demande d'accès en zone concernée par la mise en place des bornes rues Saint-Malo et Saint-Martin

Cadre réserver à l'administration :

N° dossier :

Validité d'accès :

Je sollicite :

1/ un accès via téléphone portable (gratuit)

Oui Non

2/ un accès via télécommande (payant : 28 € TTC)

Oui Non

Si vous souhaitez une télécommande, merci de bien vouloir régler la somme de 28 € TTC

Carte Bancaire Chèque Espèces

Documents à fournir :

Formulaire de demande d'accès renseigné et signé et les justificatifs suivants en fonction de votre catégorie :

Ayant-droits	Types d'usages	Justificatifs
Résidents (propriétaires et locataires)	<u>Avec</u> parking privé	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pièce d'identité ○ Carte grise du véhicule ○ Justificatif de domicile au sein d'une des rues concernées par le dispositif ○ Justificatif de garage au sein d'une des rues concernées par le dispositif <ul style="list-style-type: none"> • propriétaire : taxe foncière • locataire : bail mentionnant le garage pour le locataire <p>Une seule autorisation d'accès est délivrée par véhicule.</p>
PMR et invalides résidents dans les rues concernées	Avec macaron carte européenne de stationnement ou carte CMI (carte mobilité inclusion) ou carte GIG-GIC	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pièce d'identité ○ Carte grise du véhicule ○ Justificatif de domicile ○ Carte européenne de stationnement ou carte CMI (carte mobilité inclusion) ou carte GIG-GIC <p>Une seule autorisation d'accès est délivrée par véhicule.</p>
Police, urgences, secours et ambulances, entreprises funéraires	Véhicules en intervention	Carte professionnelle
Véhicules affectés à une mission de service public	Véhicules en intervention	Carte professionnelle

**Formulaire de demande d'accès en zone
concernée par la mise en place des bornes
rues Saint-Malo et Saint-Martin**

Cadre réserver à l'administration :

N° dossier :

Validité d'accès :

Engagement du demandeur :

Je soussigné,,

Certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande,

Fait en deux exemplaire à Bayeux,

Le

Signature (précédée de la mention « Lu et
approuvé »